

DA 040 – 26.05

Délibération du Conseil municipal de Vernier du 23 juin 2026

relative à un

**CRÉDIT D'ÉTUDE ET DE RÉALISATION DE CHF 1'200'000.00 TTC POUR DES AMÉNAGEMENTS
CONTRIBUANT À LA LUTTE CONTRE LES ÎLOTS DE CHALEUR DANS LES ÉCOLES DE
CHÂTELAINE, VERNIER-PLACE ET BOURQUIN**

Vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

vu l'exposé des motifs ;

vu le rapport de la commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la mobilité du 8 juin 2026 ;

sur proposition du Conseil administratif ;

le Conseil municipal par 33 OUI, soit à l'unanimité (majorité simple),

décide

- 1 d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'étude et de réalisation de CHF 1'200'000.00 TTC pour des aménagements contribuant à la lutte contre les îlots de chaleur dans les écoles de Châtelaine, Vernier-Place et Bourquin ;
- 2 de prendre acte qu'une subvention de CHF 200'000.00 TTC sera demandée à l'Office cantonal de l'Agriculture et de la Nature ;
- 3 de comptabiliser la dépense de CHF 1'200'000.00 TTC et les recettes de CHF 200'000.00 TTC dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette de CHF 1'000'000.00 TTC à l'actif du bilan de la Ville de Vernier, dans le patrimoine administratif ;
- 4 d'amortir la dépense nette de CHF 1'000'000.00 TTC au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 21.33, dès la fin des travaux, estimée à 2028.

